

Editorial :

La rentrée a été marquée par de nombreux événements, changements et projets au samusocial.

Tout d’abord, notre travail au Centre Renaissance se fait depuis juillet dans de meilleures conditions, grâce à un changement dans l’organisation de l’hébergement conjoint avec l’Action Sociale. En effet, le samusocial est signataire d’une convention de partenariat avec le Ministère de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale depuis 2004, qui lui permet d’héberger des enfants dans le Centre Renaissance. Ainsi étaient hébergés dans ce centre à la fois –des enfants orientés par le Samusocial Burkina Faso et des enfants orientés par l’Action Sociale. Le samusocial se chargeait du suivi médical et de l’encadrement de tous les enfants du Centre ; l’Action Sociale effectuait le suivi social des enfants qu’elle orientait. Au mois de juillet, les enfants suivis par l’Action Sociale (filles et petits de 0 à 7 ans) ont déménagé dans un nouveau centre, l’Hôtel Maternel, situé à 50 mètres du Centre Renaissance et construit au profit du Ministère de l’Action Sociale par des bailleurs italiens. Seuls quelques enfants un peu plus âgés suivis par l’Action Sociale sont restés hébergés au Centre Renaissance. La cuisine reste commune entre les deux Centres.

Le nombre d’enfants hébergés au Centre Renaissance, qui était régulièrement au environ de quarante ces derniers mois (bébés compris) a donc bien diminué, et le personnel d’encadrement va pouvoir souffler un peu. De plus, nous n’hébergerons maintenant plus que des enfants aux problématiques similaires et en large majorité suivi par le samusocial. Le suivi devrait donc être facilité.

Nous prévoyons maintenant la construction d’une nouvelle infirmerie pour le Centre Renaissance, afin de nous permettre d’effectuer les soins dans de meilleures conditions d’hygiène ;– pour le moment le cabinet médical occupe un espace dans la même pièce que celle partagée par les infirmiers et les travailleurs sociaux. Nous sommes actuellement toujours dans l’attente d’une réponse écrite du Ministère de l’Action Sociale, mais cela ne devrait plus être qu’une question de temps, la Ministre nous ayant assurés de son accord lors de notre dernière rencontre.

Quant au suivi des comptes, l’audit financier du Samusocial Burkina Faso a été réalisé pour 2006 : les comptes ont été certifiés réguliers et sincères par le cabinet SOFIDEC. ■

SOMMAIRE

- p.1** Editorial
Spectacle au Centre
- p.2** Du côté des maraudes de nuit
Histoires d’enfants
- p.3** Suite du vol au Samusocial
Centre Renaissance
- p.4** Missions/ formations
- p.5** Coordination Afrique
- p.6** Vos dons

SPECTACLE DE MARIONNETTES AU CENTRE RENAISSANCE

Le vendredi 28 septembre, le samusocial a organisé un spectacle de marionnettes avec la Compagnie Musari (« le voyageur », en swahili), pour les enfants de la rue hébergés par le samusocial et les enfants du centre voisin, l’Hôtel maternel, géré par le Ministère de l’Action sociale.



Sur scène, un chat et un chien exposent leur problème : amis de toujours, ils ont cependant cédé à la colère à la suite d’un incident. Seule l’ingénierie d’un homme, qui leur trouve à chacun un travail qu’ils ne peuvent faire l’un sans l’autre, permettra de résoudre la situation.

« L’histoire est basée sur le génocide entre les hutus et les tutsis. Je ne pouvais pas utiliser des marionnettes à visage humain, de peur que les gens ne se sentent visés directement. L’allégorie des animaux permet d’évoquer cette situation où deux frères se battent, sans raison » explique Malone Kiza N’sele, metteur en scène. Contrairement au Burundi, où le spectacle a d’abord été monté, les enfants du Burkina Faso n’ont heureusement pas connu la guerre. Mais la violence et la haine, les enfants de la rue dont s’occupe le samusocial y sont confrontés chaque jour. « Le message les concerne directement : seul on ne peut rien, il faut s’entraider et se pardonner pour avancer ensemble. » Un message que les enfants ont bien compris, grâce notamment à la traduction du spectacle en mooré, la version originale étant en swahili. Originaire de la République démocratique du Congo (RDC), Malone Kiza N’sele travaille ici depuis juin 2007 avec trois jeunes artistes burkinabés. Il les a formés à la technique des marionnettes, qu’il maîtrise pour sa part depuis l’enfance. Pour Malone, les marionnettes sont un moyen de sensibilisation très efficace. « Au Togo, j’ai commencé à faire de la sensibilisation sur le VIH/Sida dans les villages. Les gens n’étaient pas attentifs, ils ne sentaient pas touchés par le sujet. J’ai ensuite fait la même chose au travers de spectacles de marionnettes. Ça a tout de suite marché ! »

Avant le spectacle, la troupe présente ses marionnettes au public, lui explique qu’il s’agit non seulement de les regarder, mais surtout de les écouter. Et le message passe. Invités à poser leurs questions par un des marionnettistes, les jeunes se lancent. « Pourquoi le chien et le chat ne s’entendent-ils pas ? ». Pour la troupe, l’objectif est atteint : « Les jeunes ont bien compris qu’on a toujours besoin de quelqu’un, tout comme dans le spectacle le chat et le chien ont besoin l’un de l’autre » souligne Epiphane. A la fin de la représentation, les enfants sont enthousiastes, tapant des mains au rythme du tube à la mode « Séka séka », pendant que sur scène le chat et le chien, réconciliés, dansent et s’embrassent. ■

Du côté des maraudes de nuit

Maraude du 17 Septembre 2007

Par Clémence Holman, stagiaire

Après deux semaines passées au samusocial, j'ai participé à ma première maraude. Depuis mon arrivée, j'ai pu observer le travail des équipes, leur suivi de chaque enfant jour après jour. Je vais maintenant pouvoir comprendre le cœur même de leur travail, la rencontre avec les enfants de la rue.

Ce lundi, nous commençons par nous rendre à Ouaga 2000, où plusieurs groupes d'enfants sont régulièrement aperçus. Ceux qui sont là nous font part de leurs inquiétudes : une bagarre a eu lieu, suite au vol d'un téléphone portable, et plusieurs d'entre eux sont blessés. L'infirmière de l'équipe les soigne, le travailleur social leur parle, écoute surtout. Les enfants vident leurs angoisses, exorcisent les peurs.

J'assiste à un moment qui me paraît rare, qui doit être le quotidien des équipes. Malgré la détresse de ces enfants, quelques rires fusent. Au détour d'une phrase plus dure, une main se pose sur l'épaule de l'enfant, et la voix du travailleur se fait rassurante. Dans le camion, l'infirmière continue à nettoyer et à panser les plaies.

Après un détour par un centre de l'Action Sociale, où un malade attend son pansement, nous nous rendons à la Cité an 3. Il y a là une quinzaine d'enfants, regroupés sous le porche d'un immeuble. Certains dorment, d'autres discutent. A l'arrivée du camion, la plupart des enfants viennent saluer les équipes. Ils se connaissent et s'estiment. Une causerie s'instaure, on discute de l'argent, du travail. Un jeune garçon, qui me dit avoir 15 ans, m'explique que son père étant mort, il est parti gagner de l'argent pour le ramener à sa mère restée au village. Il veut retourner à l'école, mais me dit qu'il ne peut pas

rentrer au village sans argent. C'est la raison que donnent beaucoup d'enfants. Ils veulent rentrer, mais impossible de rentrer de la ville sans argent, sans vélo, sans rien.

Un autre a peur qu'on n'ait pas oublié au village une bagarre qu'il a provoquée, et redoute de rentrer. Le travailleur social lui explique qu'il veut bien faire la médiation, qu'il peut rentrer avec lui, et expliquer la situation à sa famille. L'enfant acquiesce. Cela fait deux ans qu'il est dans la rue. Deux ans que le Samu le suit, le soigne. Et il explique à l'éducateur : « Avant quand tu parlais, je n'écoutais pas, je n'étais pas prêt à entendre cela. Mais je n'ai pas oublié, et aujourd'hui je comprends. » Peut-être finira-t-il par accepter la médiation. La parole a fait son chemin. ■



Maraudes de nuit à Ouagadougou : le chauffeur accueillant deux samusociaux au milieu des enfants

HISTOIRES D'ENFANTS

Alain est un enfant orphelin de père et de mère, âgé de 13 ans. Sa présence dans la rue s'inscrit dans une problématique d'élaboration du travail de deuil mais aussi de dysfonctionnement de la cellule familiale. Après le décès de son père, contrairement à la tradition de son ethnie (à fonctionnement patrilinéaire), Alain est confié à la grande sœur de sa mère, qui est veuve. Il vient ainsi s'ajouter aux trois enfants que sa tante a en charge. Celle-ci subvient aux besoins de ses protégés au moyen de la vente de bière de mil "le dolo". Son premier fils est âgé de dix-huit ans et est sans emploi, du moins sans emploi significatif en termes de participation à la charge familiale. Il fait le petit commerce de vente d'habits, mais nul ne sait où vont les recettes de son travail. Sa mère (qui est donc la tante de Alain) doit prévoir pour lui de l'argent de poche. Les conditions de vie précaires sont donc évidentes.

Selon la tradition de son ethnie, l'adoption d'un orphelin est l'apanage de la famille paternelle. L'enfant reste toujours une « propriété » exclusive du père. Dès lors, comment expliquer la présence d'Alain dans sa famille maternelle ? Il s'avère que père d'Alain est inconnu de la famille de sa mère. Alain est né d'une union informelle : le père et la mère se seraient rencontrés "dans la rue" avant de donner naissance à Alain.

Sur le plan relationnel, Alain commence à ressentir douloureusement l'absence de sa mère qu'il sait repartie à Ouagadougou. Cette dernière, juste après le décès de son mari, est tombée malade, et meurt quelques mois après le décès de son mari, à l'insu d'Alain, car de manière délibérée, la famille a décidé de ne pas lui annoncer la mauvaise nouvelle.

Alain est alors inscrit en classe de CE2 et, très tôt, présente des signes de manque d'une carence affective maternelle : vol d'argent à sa tante, de montants pouvant aller de 100F CFA à 2000 Fcfa. Il finit par fuguer, en pleine année scolaire, pour rejoindre sa mère à Ouagadougou, pour retrouver son lien d'attachement maternel, son paradis perdu (le rapport à la mère génitrice). Il arrive à Ouagadougou pour la première fois, et élit domicile à la gare routière. Il passe 10 mois dans la famille d'un de ses amis à la demande de ce dernier. Habitué à voler sa tante, Alain répète l'acte « antisocial » (vol de portable) dans sa nouvelle famille adoptive. La famille adoptive décide de le conduire au Centre Renaissance du Samusocial Burkina Faso où il est admis en hébergement. Cela maintenant fait 2 ans que son père est décédé.

Une visite à domicile est effectuée par les travailleurs sociaux du Samusocial, qui permet en définitive de reconstruire les rapports d'Alain à sa tante, de le réinscrire à l'école, et surtout de reconstituer une configuration familiale à même de faciliter son plein épanouissement. Le responsable d'une association partenaire de terrain, proche de la famille, a accepté de revêtir le manteau de père, de manière volontaire. Il a accepté de s'engager à porter les responsabilités et les charges inhérentes à l'éducation scolaire de Alain.

Suite à cette médiation, Alain, est aujourd'hui bien intégré dans sa famille et va à l'école depuis maintenant un an. Lors de la dernière visite en famille que nous lui avons faite, nous avons pu constater qu'il avait été chargé de garder la clef de la classe. Pour un enfant qui était sans arrêt accusé de vol, la réintégration semble réussie...

Suite du Vol au Samusocial

Nous vous parlions, dans le numéro 11 de « Maraudes à Ouaga », du vol dont nous avons été l'objet au mois de mars de la part d'un jeune de 16 ans hébergé au Centre Renaissance et que nous suivions. Il avait volé une somme importante d'argent et des téléphones portables. Comme nous l'imaginions nous l'avons retrouvé dans la rue, en août, 5 mois après...

Comment réagir ? Lors de la première rencontre, avec l'équipe de nuit, le jeune s'enfuit. Puis les travailleurs sociaux dirent à ses camarades de lui expliquer que cela ne servait à rien de nous fuir.

Nous avons alors pu avoir un premier contact avec lui, mais à nouveau, avec un certain malaise des deux côtés : le jeune cherchait à nous parler, il voulait nous demander de l'aider pour rentrer chez son père, mais de notre côté, nous mêmes étions mal à l'aise pour lui parler car le vol avait laissé les travailleurs sociaux choqués. De plus, comment travailler à nouveau, comme si de rien n'était, avec un jeune qui a commis un acte répréhensible par la loi ? Nous avons donc discuté entre nous et décidé d'aller voir le Commissaire de police auprès duquel nous avons porté plainte au moment du vol, pour lui expliquer la situation, et ne dure que quelques jours, afin que nous puissions reprendre ensuite son suivi. Le commissaire annonça qu'il irait à la rencontre du jeune pour l'arrêter le lendemain ; mais le matin même où la police partait à sa recherche, le jeune se présentait de lui-même au centre. Avait-il pressenti l'imminence de son arrestation ? A nouveau, quelle réaction adopter ?

Nous avons décidé de lui expliquer la situation, et ainsi la responsable sociale et la directrice discutèrent

longuement avec lui. Il nous avoua tous les faits, expliqua exactement ce qu'il avait fait pendant ces 5 mois, comment il avait utilisé l'argent (il était parti dans une autre ville du Burkina, où il avait pris une petite maison en location, et le reste de l'argent avait été dépensé en fêtes dans les bars...). Lorsqu'il vit que l'argent était presque intégralement dépensé, il recommença à commettre de petits vols dans la ville, avant de revenir à Ouaga.

Il nous expliqua qu'il souhaitait vraiment cesser sa vie en rue et ses vols et nous demanda, à nouveau, de l'aider à rentrer chez son père. Ce dernier l'aurait rencontré à Ouaga et lui aurait proposé de revenir chez lui, mais uniquement à condition que ce soit le samusocial qui le ramène à la maison. Nous lui avons alors expliqué que vu l'acte qu'il avait commis nous ne pouvions pas le faire rentrer comme ça, et nous lui avons proposé d'aller lui-même avec nous au commissariat pour y faire ses aveux. Nous l'avons prévenu qu'il y serait gardé quelques jours avant que nous ne puissions venir le chercher et le ramener en famille. Il accepta, et resta 4 jours dans la cellule du commissariat.

Nous avons ensuite comme prévu pu le ramener en famille. Le père accueillit très bien le jeune. La mère, qui avait toujours défendu son fils lors de précédentes visites en famille que nous avons faites avant le vol, se montra néanmoins très froide, ayant apparemment gardé une rancune contre le jeune qui lui avait volé de l'argent. Nous avons passé du temps à discuter avec elle à la sensibiliser, mais reste à savoir si elle arrivera à accepter à nouveau son fils. Nous restons en contact avec la famille, et les nouvelles sont rassurantes.

Pour le moment, tout est bien qui finit bien...



Le Major François lors de l'accueil de jour au cabinet de soin d'une dizaine- d'enfants jumeaux et de leurs mères mendiante, orientées par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Centre Renaissance

Notre cabinet de soin, en plus de recevoir les enfants vivant en rue, reçoit régulièrement des enfants orientés par les services sociaux du Ministère de l'Action Sociale.

-Ces enfants doivent se présenter munis d'une fiche de liaison, fournie par l'Action Sociale, pour être reçus. Ils sont alors examinés et pris en charge par le Samusocial Burkina Faso.

Nous regretterons le décès d'un jeune bébé de 14 mois au cabinet médical, au mois de septembre. Ce bébé, orienté par les services sociaux, était arrivé dans un état de déshydratation très avancé, et devait être admis d'urgence à l'hôpital. Mais nous n'en avons pas eu le temps : il est décédé juste à la sortie de la consultation, et notre médecin n'a pu que constater le décès. ■

Formations/Missions

■ Mission SOS Médecin France du 3 au 7 juillet.

Cette seconde mission s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Samusocial International et SOS Médecin France, qui vise à permettre la formation des équipes des différents Samusociaux aux gestes de premier secours, et plus largement de les appuyer dans leur travail de soignants en contexte d'urgence.

A cette occasion, deux médecins français ont dispensé une formation aux premiers secours à l'ensemble du personnel du Samusocial Burkina Faso. Elles étaient également chargées d'évaluer le fonctionnement du pôle médical et de proposer des améliorations possibles sur les outils et les pratiques. C'est ce qu'elles ont fait, permettant de réorganiser le cabinet médical et de conseiller le personnel soignant. La mission s'est clôturée par un goûter dansant au Centre Renaissance avec les enfants hébergés et le groupe Baobab Sacré.

■ Au Samusocial de Paris du 2 au 8 septembre

Une deuxième partie de l'équipe du Samusocial Burkina Faso s'est rendue à Paris pour suivre la session de formation au Samusocial de Paris. Comme l'équipe qui était partie l'an dernier à la même époque, les Burkinabés ont pu découvrir le fonctionnement du Samusocial de Paris, participer aux maraudes de nuit, rencontrer leurs homologues français et les sans-abris des rues de la capitale française. Ils ont participé à l'accueil de jour, à l'hébergement d'urgence des centres parisiens, découvert le fonctionnement du 115.



L'équipe burkinabé et le Docteur Xavier Emmanuelli, lors de la remise des certificats de formation au Samusocial de Paris

RESEAU /Partenariat

Le Samusocial Burkina Faso travaille avec plus d'une dizaine de structures pour la réinsertion d'enfants, lorsque ceux-ci sont considérés « stabilisés », que ce soit en rue ou au centre d'hébergement d'urgence Renaissance.

Le samusocial travaille directement en rue, et dispose également d'un centre d'hébergement d'urgence. Les travailleurs sociaux du samusocial effectuent un suivi social des enfants en rue ou hébergés, mais il ne s'agit que du premier maillon d'une chaîne, qui aboutit pour certains à une sortie de rue et à une réinsertion. Lorsque l'enfant souhaite quitter définitivement la rue, une enquête sociale est menée auprès de sa famille. Cette enquête, selon les cas, sera menée uniquement par les équipes du samusocial, ou alors avec l'appui d'autres structures (notamment dans le cas des familles vivant en province, où nous sollicitons régulièrement les Directions Départementales de l'Action Sociale, ou encore, selon les localités, des associations partenaires). Dans la plupart des cas, une solution est trouvée au sein de la famille (proche ou élargie) pour le retour de l'enfant, mais certains cas sont plus complexes (maltraitements avérés, bannissement pour sorcellerie, difficultés économiques sévères en famille...). Si nous ne trouvons pas de solution pour un retour sans risque de l'enfant dans sa famille, nous recherchons un placement de plus longue durée dans d'autres structures avec l'accord de la famille.

Citons comme exemple de centre, celui des Frères de Goundy, où nous avons déjà placé deux enfants. Ce centre tenu par des religieux, reçoit des enfants de toute confession religieuse dans le respect de leurs croyances. Les enfants sont accueillis pour une durée de 3 ans. Le centre propose une scolarisation et des ateliers professionnels. Il est situé à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, en milieu rural, ce qui présente l'avantage de couper les enfants qui y sont placés de la proximité avec la rue et d'éviter ainsi les tentations d'y retourner. De plus le nombre d'enfants hébergés est faible, une vingtaine, et l'encadrement des Frères constant car ils- vivent sur place.

Deux stagiaires nous ont rejoint début septembre :

Clémence Holman, pour 5 mois, étudiante en 5^{ème} année de Sciences-Po Paris, sera chargée de travailler sur la communication et la recherche de fonds au niveau local.

Julie Sanchez, pour 3 mois, étudiante en dernière année d'éducatrice spécialisée en Belgique, qui travaillera sur le terrain.

Depuis le mois de mai 2007, les enfants hébergés bénéficient de sorties, en moyenne une par mois. Ce trimestre ils se sont rendus au stade pour assister à un match de foot à l'invitation du capitaine de l'équipe nationale burkinabé, au quartier Ouaga 2000, et au zoo de Ziniaré à 30 km de Ouagadougou.

Réflexion sur l' action : le Samusocial et les « anciens enfants de la rue »

par Delphine Laisney, responsable de la Coordination Afrique

Dans les Samusociaux intervenant auprès des enfants de la rue, se pose la question de ces jeunes pris en charge par les équipes mobiles d'aide avant leur majorité, et qui sont malheureusement toujours en rue. A l'instar des Samusociaux intervenant auprès d'adultes en rue qui doivent aussi s'adapter à la prise en charge des enfants nés de parents en situation de rue. Programme enfants, programme adultes : une dichotomie qui ne tient pas toujours compte d'une réalité de terrain pour les équipes mobiles d'aide Samusocial. A cet égard, l'évolution du Samusocial Mali est intéressante puisque c'est le Samusocial/enfants de la rue le plus ancien et donc celui qui est actuellement le plus confronté à cette problématique de la prise en charge de certains jeunes connus des équipes depuis presque 5 ans. Une problématique abordée lors des ateliers de réflexion organisés avec les équipes lors de ma mission de suivi du programme en juillet 2007, en collaboration avec Valérie Lavergne, responsable de la formation au Samusocial International. Je précise toutefois que cette question est distincte de celle des leaders de groupes d'enfants, qui ne sont pas, d'ailleurs, nécessairement majeurs.

Par principe, un Samusocial/enfants de la rue ne prend en charge que les mineurs, selon l'âge légal de la majorité civile. Si ce principe s'applique au moment du premier contact avec l'équipe du Samusocial, il ne signifie pas pour autant que la relation d'aide avec le mineur doit cesser le jour de sa majorité civile. Considérer la majorité civile comme une sorte de délai d'expiration de l'action du Samusocial reviendrait, en effet, à poser un ultimatum à la prise en charge des enfants et adolescents en danger dans la rue, une forme d'obligation de résultat de sortie de rue avant une certaine date. Avec en conséquence, pour le jeune toujours en rue, une rupture supplémentaire dans sa vie déjà jalonnée par de multiples traumatismes psycho-affectifs : celle avec le Samusocial, dont la mission même a été de recréer un lien affectif et social avec lui, avec une obligation d'aide qui ne peut être qu'une obligation de moyens. En outre, l'âge civil n'est guère pertinent pour une population qui, en raison de l'impact psychologique de l'exclusion familiale (active ou passive) et du processus de désocialisation en rue, connaît un développement de maturité psychique très spécifique : de ce point de vue, en effet, nombre de jeunes adultes en rue peuvent être encore considérés, au plan de certains secteurs de leur personnalité, comme des adolescents, voire des enfants.

Ces bases de réflexion définies, se pose alors la question de la potentielle « grande délinquance » de ces jeunes, en termes d'éthique et de sécurité pour les équipes ; car bien-sûr ces jeunes ne peuvent plus survivre grâce à la mendicité. Mais il en va de même pour la majorité des enfants à partir de 15-16 ans et la prévention des actes de délinquance fait précisément partie de l'action d'un Samusocial. Surtout, les vrais « grands délinquants » ne restent généralement pas en rue mais se cachent de la police en squattant des lieux plus sécurisés pour eux. Or, les jeunes dont il est question ici semblent précisément figés dans cet espace-rue, hors du temps, ce temps qui fait normalement grandir les enfants. Se pose aussi pour les équipes la question des structures relais dans le cadre des projets de réinsertion sociale, les centres d'hébergement des enfants de la rue imposant généralement une limite d'âge pour éviter la cohabitation des petits et des grands dans un même lieu. Dans ce contexte, quelle action possible ? Progressivement, le Samusocial Mali a mis en place une stratégie de « sevrage » de l'aide pour ces jeunes, que les équipes préfèrent qualifier aujourd'hui d'intervention non prioritaire, ce qui me semble également plus adapté. L'action est et sera toujours prioritaire pour les mineurs, les plus vulnérables aux dangers de la rue. Mais le maintien d'un lien social avec ces anciens enfants de la rue n'est-il pas un devoir dont le fondement reposerait sur cette règle implicite de tout Samusocial, la règle du non-abandon des personnes prises en charge ? Parce qu'une organisation de lutte contre l'exclusion sociale ne saurait elle-même exclure, un Samusocial/enfants de la rue se doit d'envisager le maintien d'un lien avec ces anciens enfants de la rue, toujours en rue. C'est ce que le Samusocial Mali expérimente particulièrement aujourd'hui. Cette action de maintien de lien, essentiellement constituée d'une écoute psychosociale, évoluera peut-être un jour en un véritable projet de prise en charge des jeunes adultes en rue. Il importe, au préalable, de mieux comprendre, par l'analyse clinique des cas rencontrés, ce processus spécifique d'enracinement durable de certains enfants dans la rue, pour lesquels tous les projets de sortie de rue ont jusque là échoué. Parce que cet échec n'est peut-être pas la cause de l'enracinement mais un des symptômes révélateurs de l'incapacité psychique à sortir de la rue, plus forte chez certains enfants. Et c'est sur cette incapacité qu'il faut alors davantage travailler, en sachant mieux la repérer par un diagnostic précoce chez l'enfant en rue et tenter de la « soigner » par une aide renforcée, c'est à dire, notamment, prioritaire.

SamusocialBurkinaFaso

Centre Renaissance – Patte d’oie 05 BP6333 Ouagadougou 05
t 50.38.69.10/76 48 92 12 e samu.social@fasonet.bf



BULLETIN DE DON

Nom:

Adresse:.....
.....

Je souhaite soutenir les activités du Samusocial Burkina Faso par un don de Frs CFA

Modalités de paiement :

Chèque à l’ordre de : Samusocial International (si Euros) ; Samusocial Burkina Faso (si Fcfa)

En espèces

Je désire recevoir un reçu fiscal français* : oui non (Le chèque devra alors être libellé à l’ordre du Samusocial International)

* **Fiscalité** : Le don n’ouvre droit à déduction que dans la mesure où les conditions prévues aux articles 200 et 238 Bis - 1 du Code Général des Impôts sont remplies ; c’est-à-dire s’il est effectué « au profit d’œuvres ou d’organismes d’intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial ou culturel ».

Les versements et dons effectués par **les contribuables**, autres que les entreprises, qui ont leur domicile fiscal en France ouvrent droit à une réduction d’impôt sur le revenu égale à 75% du montant des versements pour un montant maximum de 470 €; les dons effectués au delà de ce plafond ouvrent droit à une réduction d’impôt sur le revenu égale à 66% du montant des versements effectués au cours de l’année d’imposition dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Les versements et dons effectués par **les entreprises** assujetties à l’impôt sur le revenu ou à l’impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d’impôt égale à 60% du montant des versements effectués au cours de l’année d’imposition, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d’affaires.

Ces dispositions s’appliquent même si le nom de l’entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes.

Je souhaite adhérer au Samusocial Burkina Faso

Les donateurs recevront des bulletins d’informations périodiques

Ils nous soutiennent : Samusocial International, TOTAL, Terry Link, Mabucig, Fondation Pro Victimis, l’Union Européenne, UNICEF, la Coopération française et les généreux donateurs...

